



Championnat de France du Sport d'Entreprise 2026

Challenge National FFSE 2026

Trophée côtier Claude THOUROT



24 au 27 septembre 2026

Avenant N° 3 à l'AVIS DE COURSE

Le paragraphe 14 de l'Avis de course est modifié comme suit :

1 RÈGLES

1.5.2 Rajouter : le nombre d'équipiers à bord doit rester identique pour toutes les courses de la compétition.

1.7 La RCV 60.2. (a). (2) est modifiée comme suit : SI le réclamant est un bateau il doit héler « Protest » et, si sa longueur de coque est supérieure à 6m, ostensiblement arborer un pavillon rouge, à la première occasion raisonnable pour chacune de ces actions. *Le réclamant n'est pas tenu de maintenir le pavillon rouge hissé jusqu'à ce qu'il ne soit plus en course, mais doit montrer son pavillon rouge au bateau comité au passage de la ligne d'arrivée.*

14 CLASSEMENT

14.1 1 course validée est nécessaire pour valider la compétition.

Le président du Comité de course :

Le président du jury :

Le Délégué Technique National :

Affiché le : 24/09/2026